

Faire avancer le processus inclusion

Luxembourg, le 13 juin 2005

Discours

de Monsieur Vladimir Špidla

*Membre de la Commission européenne, chargé de
l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances*

Madame la Ministre,

Monsieur le Professeur,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Voilà presque cinq ans que l'Union a adopté des objectifs communs pour donner un élan décisif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ces « objectifs communs » incarnaient une certaine vision européenne de l'inclusion qui est partagée par tous nos pays.

C'est pour cette raison que je me réjouis du rapport que nous présentera dans quelques instants Tony Atkinson. Je voudrais aussi féliciter Madame Jacobs et la Présidence luxembourgeoise de son engagement résolu en faveur d'une coopération européenne dans le domaine de la protection sociale et de l'inclusion.

L'inclusion est d'abord une clé du développement durable. Elle n'est pas un simple « produit » de la croissance et de l'emploi, même si la première solution à l'exclusion sociale est d'offrir davantage d'emplois, et surtout des emplois de qualité.

Une société inclusive, qui limite le nombre de ses citoyens exposés au risque de pauvreté, c'est une société qui offre un projet, un espoir, des perspectives concrètes, et qui consolide aussi la démocratie et la foi en l'avenir. Faire reculer la pauvreté et l'exclusion, c'est donc travailler pour la croissance et l'emploi.

C'est ce qu'a reconnu le Conseil européen de mars dernier, qui a confirmé l'importance et la légitimité du « processus inclusion » dans la nouvelle « stratégie de Lisbonne », recentrée sur la croissance et l'emploi.

C'est aussi pourquoi la « rationalisation » des différents processus de coordination conservera la spécificité et l'identité des politiques d'inclusion. La Commission présentera cet automne une communication qui proposera les modalités concrètes de cette « rationalisation », pour qu'elle soit effective dès deux mille six.

Ensuite, la Charte des Droits fondamentaux proclame que tout individu a le droit de mener une « existence digne ». La collectivité doit lui en donner les moyens, par une protection sociale adéquate, la formation et l'emploi.

Cela donne une légitimité forte à une action collective de l'Union dans ce domaine, même si la compétence première est du ressort des Etats membres. L'Union doit aussi mobiliser des outils différents, qui ont chacun un but spécifique : je vais ainsi lancer bientôt une consultation, dans le cadre de l'article cent trente-huit du Traité, sur les dispositifs de garantie de ressources, y compris le revenu minimum.

Enfin, le « modèle européen » de lutte contre l'exclusion insiste sur la nature multi-dimensionnelle de ce phénomène. Le rapport montre bien les relations diverses entre protection sociale, emploi et pauvreté. L'expérience accumulée depuis les premiers plans d'action montre aussi que l'exclusion exige une réponse globale, qui touche à de nombreuses politiques, non seulement l'accès à l'emploi, mais aussi l'accès aux soins de santé, le logement et la lutte contre les discriminations.

Nous avons construit depuis deux mille un une base solide pour avancer. C'est encore plus nécessaire aujourd'hui qu'hier. En effet, les deux « Non » aux référendums français et néerlandais ont montré que nos concitoyens ressentent de nombreuses inquiétudes, et celle de l'exclusion en fait partie. La promotion de l'inclusion sociale est donc une composante essentielle d'une réponse à la mondialisation.

Plus que jamais, nous avons donc la responsabilité collective de montrer que l'Union et ses Etats membres peuvent se mobiliser ensemble, afin de maximiser l'impact de leurs politiques nationales, en s'inspirant des meilleures pratiques.

Mais nous avons aussi la responsabilité de mieux mettre en évidence la valeur ajoutée de la politique européenne. Nous devons intégrer l'objectif de l'inclusion sociale dans l'ensemble des politiques communautaires.

Nous devons afficher des priorités claires et mesurables.

Le rapport et l'évaluation de la Commission soulignent les avancées considérables qui ont été réalisées grâce au

processus que nous conduisons depuis cinq ans. Mais nous ne pouvons pas nous laisser aller à la complaisance.

D'abord, les « plans nationaux d'action » devraient devenir davantage de véritables stratégies, appuyées sur un diagnostic partagé, définissant des objectifs nationaux précis, et présentant les politiques qui vont les atteindre. Il est important de développer une culture de l'objectif et de l'évaluation.

Ensuite, ce processus devrait être encore mieux partagé et approprié par les différents acteurs. Il devrait davantage impliquer les ONGs, les partenaires sociaux, les collectivités locales et la communauté universitaire.

Il serait donc utile que l'échange de « bonnes pratiques » concerne non seulement les politiques, mais aussi les méthodes et les processus qui permettent d'impliquer les acteurs, de partager des diagnostics et de définir des objectifs. Cela permettrait de mettre en évidence des expériences nationales qui réussissent.

Les difficultés qui subsistent en matière de statistiques n'aident pas à cette appropriation, ni à définir des objectifs ou à comparer les résultats avec les « meilleures

pratiques » européennes. La disponibilité du *S/LC*, l'année prochaine, sera donc d'une aide précieuse, venant après l'adoption des nouveaux objectifs communs.

Une de mes priorités sera de développer les capacités analytiques et d'évaluation des politiques. C'est un préalable à une évolution de ce processus, qui aboutirait à une procédure comparable à celle de la « stratégie pour l'emploi ». Outre que cette stratégie est décrite par le Traité lui-même, elle peut s'appuyer sur des statistiques et des indicateurs comparables et produits à un rythme régulier, grâce à l'Enquête Force de Travail, ou *LFS*.

Les nouveaux objectifs devront être certainement ramassés autour de quelques thèmes clés, en nombre très limité. Sélectionner ces objectifs essentiels sera l'enjeu du débat qui va s'ouvrir sur la base de la prochaine communication de la Commission. Les autres objectifs garderont évidemment leur importance. L'essentiel est de définir des priorités qui améliorent la visibilité du processus, évitent que celui-ci ne se résume à des rapports, et redonnent toute sa place aux choix politiques.

Je me réjouis qu'à l'occasion du dernier Conseil, de nombreux ministres aient mis l'accent sur la cohésion et

que tous aient souhaité que le Conseil européen de printemps dispose sur sa table du Rapport sur l'inclusion.

C'est ainsi que l'inclusion sociale pourra être véritablement intégrée dans la « stratégie de Lisbonne », qui a été recentrée et simplifiée, dans son contenu et ses procédures, avec un objectif central : combler le déficit de mise en œuvre dont elle a souffert dans le passé, et relancer ainsi la croissance et l'emploi.

Mesdames, Messieurs,

L'Europe est à la croisée des chemins. Nous devons écouter le message des peuples : l'Europe est trop loin de leurs préoccupations concrètes, quotidiennes.

La coordination des politiques de lutte contre l'exclusion a été lancée il y a cinq ans. Elle est un grand succès, mais elle doit encore renforcer sa visibilité pour montrer sa contribution à l'agenda de réformes. C'est cela, à mes yeux, la question centrale de cette conférence.